Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROCESSUS DE CONVERGENCE ENTRE LA RADIO ET LA TÉLÉVISION ROMANDES

Le modèle retenu ne garantit pas la nécessaire autonomie des deux médias - Diversité de l'information menacée

Le Conseil d'Etat a pris acte du processus de convergence présenté aujourd'hui. Le modèle apparaît encore comme flou à ce stade et suscite des réserves. Le rapprochement des activités de production prévu semble aller au-delà de la collaboration nécessaire entre les deux médias. En outre, l'indépendance des rédactions en chef ne paraît pas assurée.

Le Conseil d'Etat a pris acte du processus de convergence retenu par le Conseil d'administration de SRG-SSR idée suisse, qui conduit à réunir la RSR et la TSR en une seule entreprise. Il constate que l'idée de maintenir deux pôles, l'un à Lausanne et l'autre à Genève, a fait son chemin. Il note que les économies seront réalisées sur les fonctions de support et les infrastructures et réallouées aux programmes. Pour le surplus, le modèle présenté aujourd'hui apparaît encore flou à ce stade. L'articulation entre d'une part, les domaines d'activités et de programmes et, d'autre part, les vecteurs, manque à l'évidence de clarté en l'état.

Le Conseil d'Etat a toujours affirmé que le développement en parallèle de deux entités fortes, disposant chacune d'une culture propre mais ancrée dans les valeurs de la SSR et jouissant l'une par rapport à l'autre d'une autonomie compatible avec la nécessité de collaborer pleinement dans maints domaines, constituait un modèle viable pour l'avenir. A l'évidence, cette autonomie garantit la diversité et l'équilibre de l'information, si indispensables pour le fonctionnement de la démocratie dans le contexte actuel de concentration des médias. Par rapport à cette vision des choses, le modèle de convergence retenu semble s'orienter vers un rapprochement des activités de production qui va au-delà de la collaboration nécessaire entre les deux médias. En outre, bien qu'il soit question de rédactions en chef distinctes, leur indépendance ne parait pas assurée. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat exprime pour l'heure ses

réserves sur le processus de convergence.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2009

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, 021 316 20 01 et Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 079 210 84 09